

Domaine public : gérer les occupations privatives dans l'intérêt de la commune

OBJECTIFS

- Savoir quand une occupation privative est possible et quand elle ne l'est pas
- Savoir quel acte passer sur le domaine public pour son occupation privative
- Savoir calculer une redevance d'occupation du domaine public
- Maîtriser l'application des règles du contrat administratif et des conventions et les appliquer à l'occupation du domaine public
- Maîtriser l'application des règles des actes unilatéraux et les appliquer à l'occupation du domaine public

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Etude de la réglementation et de la jurisprudence, cas pratiques

PUBLIC

- Responsables des services fonciers, techniques, voirie
- Gestionnaires des logements de fonction

DATES :

18-19 MARS 2010

7-8 OCTOBRE 2010

DURÉE : 2 jours

TARIF : 990 euros HT

PROGRAMME

Introduction

- Les critères de la domanialité publique à l'aune du CG3P et de la jurisprudence : entre incertitudes et évolution nécessaire

La nécessaire autorisation

- Autorisation unilatérale : lesquelles, comment les rédiger, leur intérêt ?
- Autorisation contractuelle : lesquelles, comment les rédiger, leur intérêt ?
- Les occupations interdites : l'impossibilité de la copropriété
- Les occupants sans titre : qui sont-ils et comment s'en débarrasser ?

Une autorisation presque toujours onéreuse

- Exigence d'une redevance : l'impact de notions du droit de la concurrence
- Comment calculer une redevance d'occupation : les différents cas (logement de fonction, marchés, voirie publique, etc.)
- Les exceptions à la perception d'une redevance : le cas des associations ?

- Les redevances au montant encadrées : droit de passage des opérateurs de réseaux
- Les taxes imposées au domaine public

Domaine public et servitudes imposées par les particuliers

- Les différents types de servitudes : définition et application
- Les aisances de voirie : que recoupe cette notion ?